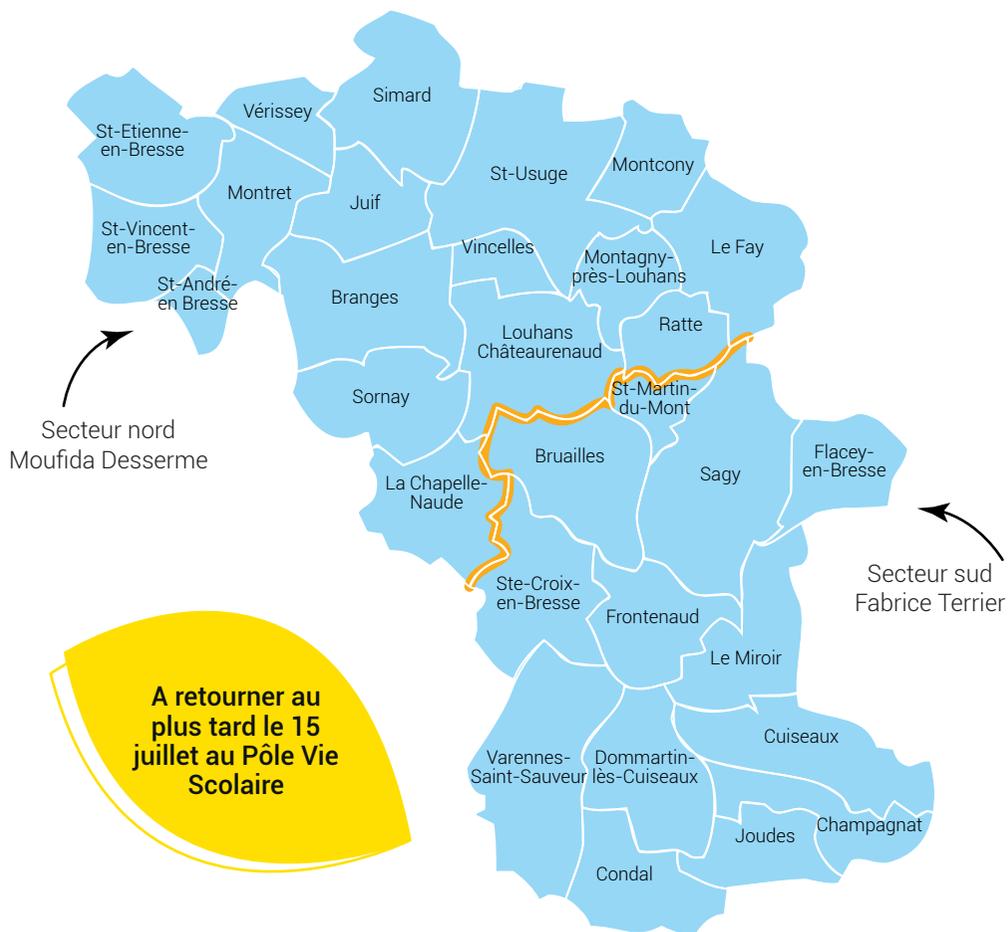


POUR VOUS INSCRIRE OU VOUS INFORMER :

PÔLE VIE SCOLAIRE DE BRESSE LOUHANNAISE INTERCOM'

2, Promenade des Cordeliers 71 500 LOUHANS
www.bresselouhannaiseintercom.fr
03 85 60 10 95 / scolaire@blintercom.fr



Pour les écoles de Louhans : portail famille
<https://www.espace-citoyens.net/louhanschateaufort/espace-citoyens/>
Référént Portail famille : 03 85 75 35 50



Bresse Louhannaise
Intercom'



Madame, Monsieur,

Votre communauté de communes, Bresse Louhannaise Intercom', poursuit son engagement fort pour faciliter la scolarisation des enfants en finançant le fonctionnement de toutes les écoles ainsi que les transports scolaires des élèves des classes maternelles et élémentaires.

Cette année encore la communauté de communes propose le transport scolaire gratuit sur la base des circuits que vous pouvez retrouver sur notre site Internet dans la rubrique Education et Jeunesse.

Ce choix important traduit plusieurs objectifs majeurs :

- Un objectif d'équité dans l'accès à l'école pour l'ensemble des enfants du territoire
- Un objectif environnemental, en mettant à disposition des services de transports collectifs, permettant de limiter ainsi l'utilisation de la voiture individuelle et donc la production de CO2,
- Un objectif social en facilitant les solutions de mobilité et en apportant un soutien financier non négligeable dans un contexte économique tendu pour le budget des familles

Quelques conditions cependant :

- L'inscription est obligatoire par retour du formulaire au verso et les utilisateurs doivent respecter les consignes de sécurité aux arrêts et au sein des bus scolaires (cf. le règlement intérieur)
- Pour des raisons de sécurité, de surveillance et financières, l'inscription implique une utilisation réelle et régulière du service. Les fréquentations aléatoires induisent des temps et des kilomètres inutiles. De telles situations pourront conduire à une exclusion du service
- Pour des raisons de sécurité également, les enfants inscrits en classe de Toute Petite Section (scolarité non obligatoire des moins de 3 ans) ne peuvent être accueillis dans les bus scolaires.

Enfin, il est de votre responsabilité de prévenir l'accompagnatrice ou le Pôle vie scolaire, pour toute modification dans la prise en charge de votre enfant même exceptionnelle.

Bonne année scolaire 2022-2023 à tous les élèves

Le Président de Bresse Louhannaise Intercom'
Anthony VADOT



Bresse Louhannaise
Intercom

BULLETIN D'INSCRIPTION TRANSPORT SCOLAIRE 2022-2023

A retourner au plus tard le 15 juillet 2022
au pôle scolaire

Responsable légal 1 :

NOM :Prénom :

Adresse :

Mail Tel :

Responsable légal 2 :

NOM :Prénom :

Adresse :

Mail Tel :

Inscrivez vos enfants

	Nom	Prénom	Sexe	Date de naissance	École fréquentée	Classe
1						
2						
3						

(Au-delà de 3 enfants, utilisez une seconde fiche)

Précisez les conditions d'utilisation fiches horaires téléchargeables www.bresselouhannaiseintercom.fr

	Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi
Bus : oui / non				
Monte à quel arrêt le matin ?				
Descend à quel arrêt le soir ?				
Les enfants de maternelle doivent impérativement être pris en charge par une personne habilitée par vous à la descente du car → liste à définir ci-dessous Pour les enfants de primaire, peuvent-ils rentrer seuls au domicile ? OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>				
En dehors des parents, précisez les personnes habilitées à prendre en charge l'enfant à la descente du car.				

Définition de la période d'inscription : **du lundi 20 juin au vendredi 15 juillet inclus**

Je soussigné (e) Responsable légal 1 :

Je soussigné (e) Responsable légal 2 :

inscrit mon ou mes enfant(s) au service de transport scolaire de la communauté de communes Bresse Louhannaise Intercom'

Engagements : (cocher les cases)

Je soussigné(e) reconnais avoir pris connaissance des conditions d'utilisation et accepter le règlement du transport scolaire, disponible et téléchargeable sur le site de la communauté de communes

Je m'engage à informer par écrit et au plus tôt les personnels d'accompagnement ou l'école de tout changement occasionnel

Pour toute modification durable (arrêts, jours, personnes récupérant le ou les enfants, N° de tél. etc.) j'informe par écrit le Pôle Vie Scolaire

Je suis informé(e) qu'en cas d'absence à l'arrêt le soir pour récupérer les enfants non autorisés à rentrer seuls, le service prendra les dispositions nécessaires pour reconduire l'enfant au terme du circuit et le confier à une autorité responsable

Je confirme avoir donné les consignes au Pôle Vie Scolaire pour les conditions de dépose le soir : personnes habilitées à prendre en charge les enfants de niveau maternelle et autorisation de rentrer seul à la descente du car pour les plus grands.

Conditions d'utilisation du service :

- Être en place à l'arrêt avant l'arrivée du bus
- Avoir une personne habilitée présente pour récupérer les enfants de maternelle ou les plus grands que vous n'autorisez pas à rentrer seuls.
- L'inscription est annuelle
- Nom, Prénom et N° de téléphone des personnes à contacter en cas d'urgence (en dehors des parents) :

.....
.....
.....
.....

Fait à le

Signature responsable légal 1

Signature responsable légal 2